



HAL
open science

Un utopique bon usage du français ?

Emmanuelle Guerin

► **To cite this version:**

Emmanuelle Guerin. Un utopique bon usage du français ?. Humanités, Didactiques, Recherches, 2022, 2. <hal-03780106>

HAL Id: hal-03780106

<https://hal.science/hal-03780106v1>

Submitted on 20 Feb 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Un utopique bon usage du français ?

Emmanuelle Guerin

Professeur(e) des universités

Université Sorbonne Nouvelle – DILTEC EA2288

Introduction

Le siècle des Lumières marque incontestablement une étape dans l'histoire de France. Les projets utopistes qui ont animé les idées des philosophes de l'époque constituent le ferment de la Révolution française. L'évolution de la société et des structures de l'État au cours du temps ont certes conduit à une évolution des politiques qui restent néanmoins structurées autour des notions de liberté et d'égalité.

Dans cette contribution, c'est la place de la langue en tant qu'instrument politique et marqueur identitaire qui est interrogée. Comment son approche, les idéologies qui la traversent et son contrôle contribuent-ils (ou non) à perpétuer « l'esprit des Lumières » ? Comment penser une politique linguistique permettant aux locuteurs d'être éclairés sur la langue et ses usages, tout en assurant une « paix sociale » conditionnée par une homogénéisation des pratiques ?

D'un point de vue sociolinguistique, émerge une hypothèse qui soutient une contradiction : des citoyens-locuteurs conscients de la réalité de la langue et de ses usages supposent la reconnaissance de l'inévitable hétérogénéité du paysage (socio)linguistique. Par ailleurs, l'uniformisation des pratiques langagières, pensée comme la clé de l'égalité d'accès aux droits, suppose une conception « u-glossique » (Yaguello, 1984) de la langue, une langue qui n'existe pas¹. Autrement

1 Suivant la même idée (Guerin, 2010), nous parlons « d'outre-langue », pour pointer les attentes de l'institution scolaire quant aux pratiques langagières des enseignants qui devraient être l'illustration de l'absolue pertinence du « bon usage », comme s'il était

dit, se poser la question de la langue dans les projets utopistes, fussent-ils pragmatiques ou réformistes, met en lumière l'opposition des de ces faces : bien individuel et collectif.

Je tenterai de montrer que seule la seconde est privilégiée dans les projections utopistes, et qu'en dépit des aspirations humanistes affichées qui motivent la politique française à travers les siècles, l'humanité des locuteurs est sacrifiée sur l'autel de l'unité de la nation. La langue apparaît ainsi comme la faille qui permet le glissement des programmes utopiques vers une forme de totalitarisme.

Pour étayer le propos, la première partie de l'argumentation reviendra sur l'origine de la légitimité du modèle d'usage que les politiques linguistiques tendent à imposer à l'ensemble des pratiques pour faire unité. La deuxième partie permet de comprendre en quoi la dynamique unilingue est cohérente avec les utopies des Lumières tout en posant les bases d'une logique inégalitaire, objet de la troisième partie.

1. À l'origine de la légitimité du bon/bel usage...

L'histoire de la construction d'une nation telle que la France, l'établissement de son ordre social, politique ou culturel, est indissociable de l'histoire de sa langue. La langue et son contrôle a été, et est toujours, un instrument au service des idéologies qui animent les choix et prises de décision politique. La langue occupe – en France notamment – une place essentielle dans la conception-même de la nationalité. Ainsi, être français est lié à la maîtrise de la langue nationale puisqu'au-delà de son aspect strictement pratique (pouvoir communiquer sur le territoire), elle est envisagée comme un révélateur d'adhésion aux valeurs de la République². On a là un argument actuel pour justifier la dynamique unilingue des politiques linguistiques françaises (Boyer, en 2001, explique que cette dynamique est tout à la fois interlinguistique et

possible d'envisager une actualisation de la langue qui ne serait pas variable en fonction des différentes situations de communication. « Outre-langue » comme « u-glossie » chez Yaguello permettent d'évoquer des conceptions de la langue qui sortent du cadre de la pratique réelle des locuteurs.

² À titre d'illustration, on peut citer cet extrait de la loi Hortefoux du 20 novembre 2007 : « *le français, langue de la République, est associé dans notre culture aux valeurs fondatrices de celle-ci, parmi lesquelles la liberté et l'égalité* ».

intralinguistique). Leur application n'est rendue possible qu'à la condition de la sélection d'un modèle, une norme, et la reconnaissance partagée de sa légitimité.

Cela étant, au cours de l'histoire, au gré de la succession des différents régimes politiques, bien que cette tendance à imposer un modèle de pratiques persiste, l'argument a, quant à lui, évolué. On peut situer les premiers élans significatifs d'imposition d'un modèle du français à visée uniformisante/homogénéisante au niveau national au XVIII^e siècle : « *C'est une tentative d'identification entre le modèle linguistique proposé et la classe dirigeante.* » (Caput, 1972 : 67). À ce stade, le souci n'est pas de viser l'égalité des citoyens, mais de consolider le caractère absolu de la monarchie en institutionnalisant l'évidence de la supériorité des pratiques de locuteurs légitimes ; celles du roi et de son entourage. Le modèle sélectionné relève donc nécessairement du seul bon usage, codifié notamment dans les *Remarques sur la langue françoise : utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, produit du travail de Vaugelas parues en 1647. Le modèle est l'illustration d'un usage parmi d'autres dans un lieu et un temps circonscrits, les « bons » du fait de la position sociale des locuteurs.

C'est à partir des *Remarques*³ de Bouhours qu'il est question d'argumenter en faveur de l'exclusivité générale de l'usage. Celles-ci se démarquent de celles de Vaugelas « *en esthétisant la notion d'usage* » (Declercq 1996 : 126, cité par Siouffi 2013 : 78)⁴. Le modèle n'est pas seulement le plus « bon », il est le plus « beau » et, à ce titre, incontestablement le meilleur. En injectant une dimension esthétique dans les critères de sélection du modèle, l'idéologie linguistique s'inscrit dans le champ de la culture : le modèle est légitime parce qu'il relève du « bel usage », au regard de l'appréhension du beau telle qu'elle se partage au sein de la communauté rassemblée autour de pratiques et de valeurs culturelles. « *Ce que propose en fait Bouhours est une sorte d'assimilation entre l'élite sociale et le patrimoine culturel. On recherche alors l'élégance par la précision et l'économie des moyens linguistiques* »

3 *Remarques nouvelles sur la langue française* (Bouhours 1675) et leur Suite (Bouhours 1692).

4 Bien que Bouhours s'inspire du travail de Vaugelas, la caractérisation de l'usage sélectionné prend un caractère davantage normatif.

(Caput, 1972 : 68). Très nettement, la démarche de Bouhours, contrairement à celle de Vaugelas, vise à mettre en évidence le « génie de la langue ». Si, dans son travail de sélection, Bouhours n'abandonne pas la légitimité des locuteurs-producteurs des formes de référence sur critères sociaux, son purisme plus affirmé se manifeste notamment par le recours à une validation des choix au regard d'un corpus littéraire : « *la grande spécificité de Bouhours par rapport à Vaugelas est l'importance qu'il donne au champ littéraire* » (Siouffi, 2013 : 81).

La caution littéraire, pour légitimer le bon/bel usage, se renforce avec la place grandissante sur l'échiquier du pouvoir de la bourgeoisie qui s'émancipe progressivement de la tutelle royale du fait de son pouvoir économique, et s'oppose peu à peu à l'absolutisme monarchique. Il n'est dès lors plus envisageable de penser le modèle relativement à l'usage « du roi et la plus saine partie de la cour », catégorie des locuteurs légitimes reconnue par Vaugelas. La bourgeoisie se distingue par son pouvoir économique mais aussi par la volonté d'afficher une certaine culture encyclopédique qui se traduit pour la langue par la maîtrise de l'usage qu'en font les « spécialistes » – en l'occurrence les « bons » auteurs littéraires. « *Donc on assiste à une assimilation par la bourgeoisie des critères de goût qui s'imposaient à la noblesse du siècle classique, à la prise en relais du rôle culturel de cette dernière par ceux à qui il ne manque plus que le pouvoir politique que leur donnera la Révolution de 1789.* » (Caput : 1972, 69).

On voit ainsi, à l'aube de la Révolution, que la sélection d'un modèle pour la langue française, sa norme, motivée par des considérations politiques et des revendications de pouvoirs, se fait sur la base de critères sociaux et esthétiques, conditionnés par la reconnaissance d'une culture éclairée nourrie de connaissances expertes. Le mouvement d'institutionnalisation des politiques linguistiques qui se met en marche s'amorce sur cette base.

2. L'utopie réformatrice de la Révolution française : du rêve à la pratique

On peut, de façon simpliste et sans nuance, considérer que la Révolution française s'est nourrie des « utopies réformatrices » (Riot-Sarcey, 2013)

du siècle des Lumières, avec pour horizon un paysage social égalitaire. Pourtant, a priori, *Utopie* et *Révolution* sont incompatibles puisque si l'utopie est hors du temps réel, les révolutions s'inscrivent dans l'*hic et nunc* : « deux temps réputés contradictoires : le temps de la Révolution française, ou expérimentation en temps réel de solutions concrètes aux maux de la société ; et celui de l'Utopie, censé être hors du temps et de l'espace réels. » (Bianchi, 2017 : 4).

Cela étant, comme le précise plus loin dans son texte Bianchi (2017 : 14) :

« L'Utopie résiderait dans la conciliation du « droit à l'existence » et de « l'égalité des jouissances », le respect de la propriété étant limité par l'application d'une économie dirigée. Il s'agirait d'un compromis entre les exigences du « libéralisme politique » (le respect des droits de l'individu) et celles de l'égalitarisme social, pour des citoyens rendus conscients par l'éducation, les institutions et les lois républicaines. »

En fait, les récits utopiques du XVIII^e siècle ont évolué par rapport à celui de Thomas More. Si ce dernier insiste sur le fait que son *Utopie* n'est et ne peut qu'être qu'un rêve⁵ les utopistes pré-révolutionnaires posent leurs idées comme objectif vers lequel les sociétés réelles doivent tendre. *L'an 2044* de Louis-Sébastien Mercier (publié entre 1781 et 1788) en est un bon exemple. L'auteur ne dépeint pas l'organisation sociale et politique dans un lieu imaginaire mais dans Paris. Révolutionnaire, il voit dans les conditions d'institution de sa société alternative des perspectives du progrès social en marche. Il est alors convenu de parler d'uchronie : il n'est plus question d'un lieu imaginaire mais de réfléchir à un idéal dans un lieu réel pour lequel on projette sa réalisation dans un temps incertain. De même, Gracchus Babeuf apparaît comme un des artisans majeurs de la dynamique de mutation des utopies en programme politique au moment de la Révolution. Comme le montre Roza (2014 : 113) :

5 « Voilà le rêve utopien ! Et il ne s'agit bien que d'un rêve. Thomas More, vers la fin de *L'Utopie*, fait dire à son homonyme : « Espérons que ce moment arrivera. Entre temps, sans pouvoir donner mon adhésion à tout ce qu'a dit cet homme (Hythlodée), très savant sans contredit et riche d'une particulière expérience des choses humaines, je reconnais bien volontiers qu'il y a dans la république utopienne bien des choses que je souhaiterais voir dans nos cités. Je le souhaite plutôt que je ne l'espère. » (Swartz-Morgan, 2005 : 62).

« L'étude des écrits de Babeuf montre sans conteste que la pensée babouviste est bien le lieu où se télescopèrent l'idéal communautaire, l'optimisme que l'on dit propre aux Lumières, et l'énergie de la Révolution. »

Dans son « Manifeste des plébéiens » publié par *Le Tribun du peuple* le 30 novembre 1795, Babeuf expose un véritable programme qui sera analysé a posteriori comme la première expression d'un idéal communiste.

Dans ce contexte, qu'en est-il de la place et du statut de la langue nationale ? Les politiques linguistiques assument en apparence le compromis utopique évoqué par Bianchi. La dynamique unilingue ne s'éteint pas avec l'avènement de la République mais elle est désormais justifiée, d'une part, par les moyens qu'elle donne au citoyen d'accéder à son émancipation par la connaissance que la maîtrise du bon/bel usage assurerait, d'autre part, par le renforcement de la cohésion sociale par l'homogénéisation des pratiques. Dans les faits, si parmi les bouleversements sociaux le prétexte à l'unilinguisme s'aligne sur les idées révolutionnaires (la langue participe du bien commun), le modèle de référence, lui, ne change pas de celui décrit dans les *Remarques* de Bouhours. L'évidence de la supériorité de l'usage pris pour caution (le bon et le beau) n'est pas remise en question. Il est toujours absolument bon parce qu'il prend pour base (notamment au niveau phonologique et lexical) le sociolecte des locuteurs légitimes – désormais l'élite des révolutionnaires – qui, bien que n'étant plus « le roi et la plus saine partie de la cour », ont des pratiques langagières situées dans les mêmes espaces sur le territoire national. Et il est toujours absolument beau puisque validé et fixé par les écrits littéraires des « bons auteurs ».

L'action principale de la politique linguistique se réalise donc dans les moyens mis en œuvre pour diffuser et imposer ce qui doit être le modèle non seulement de référence mais désormais commun. Talleyrand affirme dans un discours à l'Assemblée Nationale en 1791 :

« Une singularité frappante de l'état dont nous nous sommes affranchis, est sans doute que la langue nationale, qui chaque jour étendait ses conquêtes au-delà des limites de la France, soit restée au milieu de nous comme inaccessible à un si grand nombre de ses habitants, et que le premier lien de communication ait pu paraître, pour plusieurs de nos

contrées une barrière insurmontable. Une telle bizarrerie doit, il est vrai, son existence à diverses causes agissant fortuitement et sans dessein ; mais c'est avec réflexion, c'est avec suite que les effets en ont été tournés contre les peuples. Les Écoles primaires vont mettre fin à cette étrange inégalité : la langue de la Constitution et des lois y sera enseignée à tous ; et cette foule de dialectes corrompus, derniers restes de la féodalité, sera contrainte de disparaître : la force des choses le commande. »

La position de Talleyrand est claire : la diversité linguistique sur le territoire n'est pas souhaitable puisqu'elle ne garantirait pas l'égalité et l'émancipation des citoyens. L'État doit ainsi se donner les moyens de l'éradiquer. Les arguments sont étayés par le fait que l'hétérogénéité des pratiques langagières fortuite et « sans dessein », selon les idées révolutionnaires, est source d'inégalité et de conflits.

On retrouve une dynamique unificatrice et homogénéisante similaire en d'autres temps et d'autres lieux, chaque fois qu'une révolution a pour prétexte la ré/affirmation d'une identité nationale : la langue devient alors un outil politique puissant⁶ et « *ces planifications radicales confinent à l'utopie, en raison de leur caractère systématique et global et, parfois aussi, à cause du désir, sous-jacent à la réforme, de restaurer une pureté originelle que la langue aurait perdue.* » (Guilleux, 2010 : 127).

On peut faire l'hypothèse d'un rapprochement avec l'organisation sociale sur *Utopie*, telle qu'elle est décrite dans le texte de Thomas More. « *[Une des causes] du malheur social, observable partout selon Hythlodée, est le contrôle de la rareté qui est une modalité de l'appropriation.* » (Schwartz-Morgan, 2005 : 58). Ainsi, la propriété privée physique et symbolique est abolie sur *Utopie* et les Utopiens font communauté autour de pratiques et de biens partagés. On peut imaginer que les sociolectes, idiolectes et/ou dialectes, en étant le propre de quelques-uns, entrent dans la catégorie des biens privés « symboliques ».

Difficile de dépasser le stade de l'hypothèse, car on sait peu de choses sur la langue qui circule sur *Utopie*. Le peu d'indications explicites fournies par le récit pousse Racault à poser l'hypothèse selon laquelle il

6 On peut par exemple reprendre le texte de Guilleux (2010) qui traite dans ce sens *Dil devrimi*, la réforme de la langue turque ou encore la (re)création de l'hébreu comme langue vivante.

s'agirait pour Thomas More « d'un point secondaire ». Il poursuit : « *De la langue utopienne, Raphaël Hythloday, le voyageur-narrateur de retour de l'île d'Utopie, se borne à indiquer qu'elle est « riche, harmonieuse, fidèle interprète de la pensée »* (Racault, 2005 : 27). De manière générale, les auteurs de récits utopiques décrivent assez peu les langues parlées. Il est davantage question de les évoquer en tant qu'elles servent le projet sans expliciter les politiques linguistiques, leurs mises en œuvre et les usages des locuteurs, contrairement aux récits dystopiques dans lesquels la langue est souvent un acteur majeur du récit (on pense notamment à la *novlangue* dans *1984* d'Orwell). Selon Guilleux (2010 : 135), les langues dans les récits utopiques ont généralement deux fonctions : « [elles] *signalent l'univers utopique comme étranger au monde du voyageur (lequel est le double spéculaire du lecteur à l'intérieur de la fiction). Mais, dans le même temps, elles constituent aussi le moyen d'accréditer l'existence des utopiens comme êtres doués de langage.* » L'auteur poursuit : « *Dans ce contexte, les auteurs se contentent de fournir des échantillons linguistiques, sans s'intéresser, généralement, au système de la langue dans son ensemble.* » Cela étant, lorsque l'utopie devient pragmatique et nourrit les révolutions, les politiques linguistiques vont toutes dans le sens d'une uniformisation des pratiques au sein de la communauté. Dans le cas de la Révolution française, les décisions politiques sont motivées par le fait que : « *Parler le français, c'est affirmer la démocratie. Oublier les patois, c'est se libérer des dominations et dépendances. Chaque citoyen est donc encouragé à faire de la langue des droits de l'homme sa propre langue, afin de partager plus directement les mêmes valeurs républicaines.* » (Perrot, 1997 : 160).

3 La langue : une faille dans le projet utopique réformateur révolutionnaire

L'apport de la Révolution française dans l'établissement de l'État-nation et son organisation jusqu'à aujourd'hui est incontestable. Si au cours de l'évolution de la société, certaines notions structurant La *déclaration des*

droits de l'Homme et du citoyen se sont adaptées⁷, ce qui a trait à la langue n'a jamais été remis en question. Les bouleversements politiques et sociaux n'ont pas atteint l'approche puriste de la langue⁸, et la dynamique unificatrice est même renforcée par la mission confiée à l'École de transmettre le bon/bel usage. Certes, l'enseignement s'appuie sur des grammaires qui annoncent décrire l'usage. Bruneau (cité par Caput, 1972 : 70) écrit à propos de la parution en 1851, d'une *Grammaire française, ouvrage destiné à servir de base à l'enseignement scientifique de la langue* rédigée par Ayer : « *En matière de langue, les droits de la communauté linguistique et les droits de l'individu, désormais, allaient être également respectés.* ».

Mais ce commentaire de Bruneau doit être lu en tenant compte d'une conception de la langue intégrant l'absolue légitimité d'un bon/bel usage. La langue est appréhendée de façon désincarnée, extraite de la pratique ordinaire des locuteurs⁹. Comme le souligne Caput à la suite de la citation de Bruneau : « *La seule réserve que l'on puisse introduire à la dernière assertion citée ici est que ces droits de l'individu ne sont que ceux des écrivains, et que dans ce cas même leur exemple ne peut être suivi par l'humanité commune.* »

Si, depuis certains points de vue, on peut admettre que l'unilinguisme s'inscrit dans la logique des projets utopiques visant le « bonheur » social par l'abolition des particularismes (sources de conflits) du point de vue du (socio)linguiste, surgit une contradiction mettant en échec la visée humaniste. Partant du principe que la langue n'est pas seulement

7 On pense par exemple à la notion d'égalité qui ne s'entend pour les habitants des colonies qu'à partir de 1793 d'abord à St Domingue, et ne s'élargit explicitement aux deux sexes qu'à partir du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946.

8 « *Le Rapport de la Commission nommée pour constituer le Dictionnaire, en l'an IX, déclare sans ambiguïté que la mission de la Seconde Classe de l'Institut, successeur de l'Académie française, est « de faire rentrer l'ordre dans la langue française* ». Et Geoffroy, la même année, soulignait : « *Tout nous impose l'obligation de conserver dans toute sa pureté ce dialecte précieux [=le français].* » (Caput, 1972 : 70).

9 On peut renvoyer ici à la critique de Bourdieu & Boltanski : « *L'amnésie de la genèse qui est impliquée dans le fait d'appréhender la langue en dehors des conditions politiques de son institution, contribue à fonder la légitimité de la langue officielle et les effets sociaux qu'elle produit et auxquels n'échappent pas les linguistes eux-mêmes.* » (Bourdieu & Boltanski, 1975 : 3).

« langue », mais qu'elle est indissociablement (et peut-être avant tout) « parole » (pour reprendre la dichotomie saussurienne), alors sa variabilité est inévitable, autant que l'est l'identité particulière des individus au sein d'une communauté. Chercher à homogénéiser les pratiques langagières revient à chercher à homogénéiser les répertoires langagiers et donc nier les besoins, les ressources et les parcours langagiers individuels. En fait, on s'aperçoit que la langue dans les projets utopiques n'est pensée qu'en tant que « fait social », parce qu'il s'agit de sa seule dimension contrôlable. Autrement dit, dans les termes de Guilleux (2010 : 141) : « *c'est là se laisser fasciner par le code sans souci du message, à rebours des conditions ordinaires de la communication entre sujets parlants.* ».

Mais peut-on empêcher la dynamique d'une langue vivante, c'est-à-dire son actualisation chaque fois unique lors de chaque interaction ? Si on se place du point de vue des individus, la question revient à se demander s'il est possible (et souhaitable) de retirer aux locuteurs cette propriété fondamentalement humaine qui consiste à chercher à communiquer efficacement. Se faire comprendre au plus juste ne peut se faire sans une adaptation aux moyens et aux ressources que fournit chaque situation de communication (Guerin, 2017). Finalement, l'imposition d'un unique modèle de langue déshumanise les locuteurs en les privant de leur capacité de « parole ». De ce point de vue, on met au jour une faille dans le projet utopique : « *L'utopie se rapproche du totalitarisme et l'alimente quand elle soutient un idéal inhumain, où les individus doivent disparaître avec les défauts de leur espèce.* » (Bussy, 2015 : 62).

Alors que la logique démocratique se fonde sur la liberté et l'égalité des citoyens, les locuteurs ne sont ni libres de leur parole (les écarts à la norme, pas toujours bien distingués des fautes inacceptables, sont au mieux tolérables), ni égaux devant la maîtrise du seul usage légitime¹⁰. Bien qu'aujourd'hui en France il n'est plus question de campagnes d'éradication *manu militari* des particularismes linguistiques (le gros du processus ayant été accompli), la politique linguistique qui s'actualise

10 Les travaux de Lahire (à la suite de Bourdieu) sont éclairant quant aux inégalités face à l'accès à la culture écrite (voir par exemple Lahire, 1993) dans la société contemporaine.

notamment dans les enseignements scolaires et la formation linguistique des allophones ne rompt pas avec la visée unilingue. Le discours de l'École sur ce qui est la langue maternelle des élèves promeut sans nuance un seul et unique bon usage (Guerin, 2014)¹¹, posant ainsi les bases d'un rapport à la langue schizoglossique (Haugen, 1962), source d'insécurité linguistique des locuteurs dans les usages de leur propre langue. Quant à la formation linguistique des allophones, les textes officiels de cadrage sont là aussi des indices de la dynamique unilingue, dès lors qu'il ne peut y avoir d'intégration en France sans la maîtrise de la langue nationale et son bon/bel usage :

« En France, les pouvoirs publics établissent un lien indéfectible, à la fois, entre connaissance du français et intégration, mais également entre connaissance du français et nationalité » (Candide, Cochy 2009 : 97).

En fait, du côté de l'institution scolaire on tente de convaincre les élèves que ce qui est « courant », ordinaire, dans leur propre langue c'est d'actualiser l'usage légitime (la norme). Les écarts sont sanctionnés par un échec dans le cursus scolaire avec les conséquences sociales que l'on suppose. Du côté de la formation linguistique des allophones, on n'hésite pas à prétendre que *« la connaissance et l'usage de la langue du pays d'accueil constituent le premier facteur de l'intégration car ils permettent une vie sociale normale. »* et l'argument est suffisamment fiable pour que soit envisagé la relégation de la langue maternelle en langue seconde : *« la langue française doit pouvoir devenir une langue première »*¹².

11 Comme le montre bien Chervel, l'institution scolaire se donne pour mission la transmission de savoirs relatifs à la langue (maternelle) façonnés pour enseigner l'orthographe, comme si l'écrit (normé) donnait accès à la langue dans son ensemble : *« la grammaire scolaire fonctionne exactement comme une idéologie. Elle masque son objectif fondamental, sa "visée orthographique", et pratique l'autojustification. Elle se donne comme une vérité absolue et les concepts qu'elle met en place, du complément d'objet direct à la subordonnée circonstancielle de conséquence, sont censés représenter des réalités objectives de la langue. Enseignée dès les premières années de l'école, elle constitue un véritable catéchisme linguistique auquel l'esprit de l'enfant n'est évidemment pas préparé à résister. »* (Chervel, 1977, p. 27)

12 Extraits du dans le référentiel qui accompagnait la « labélisation FLI » (français langue d'intégration) officialisée par décret le 11 octobre 2011, à destination des formations linguistiques et abandonné en 2018.

Au regard de la politique linguistique en France, on peut s'interroger sur son caractère démocratique pourtant supposé, puisqu'elle s'inscrit depuis la Révolution dans l'ensemble des politiques qui émergent des idées utopiques (pragmatiques) contribuant à assurer la liberté et l'égalité des citoyens. Cette remarque s'inspire du propos d'Abensour lorsqu'il affirme que : « *le totalitarisme serait cette entreprise historique qui prétend créer l'humain ou l'organiser comme s'il s'agissait là d'un matériau malléable à volonté* » (1997 : 37). Il en vient à se demander si « *l'institution démocratique du social ne serait-elle pas menacée par la recherche de l'harmonie et de l'unité ?* » (1997 : 39).

Conclusion

Finale­ment, alors que les projets utopistes réformistes issus de la pensée des Lumières ont, si ce n'est exacte­ment passé du rêve à la réalité, eu des effets sur le développement de systèmes démocratiques tendant à davantage de liberté et d'égalité, le domaine de la langue semble ne pas avoir été influencé.

Le point de vue du (socio)linguiste permet d'envisager une explication : par essence les langues vivantes varient et chaque locuteur est dépositaire d'un idiolecte. Il n'y a donc pas d'homogénéité possible. Si tous les locuteurs peuvent intégrer à leur répertoire une forme de la langue commune, celle-ci ne peut pas imposer son exclusivité dans les pratiques ordinaires.

Le principe d'un bon/bel usage absolu est donc voué à ne jamais s'incarner dans le réel et reste de l'ordre de la pure utopie : « *D'emblée le mot utopie a porté l'idée d'une perfection admirable, mais non réalisable, qu'on ne peut que rêver. Il faudrait même dire qu'on ne doit que rêver.* » (Drouin-Hans, 2015 : 41).

Références bibliographiques

- Abensour M.** 1997. « Utopie et démocratie », dans *Raison présente* n°121, 29-41.
- Bianchi S.** 2017. « Révolution française et utopie », dans *Annales historiques de la Révolution française* n°388, 3-27.
- Bourdieu P. & Boltanski L.** 1975. « Le fétichisme de la langue », dans *Actes de la recherche en sciences sociales* vol.1 - n°4, 2-32.
- Boyer H.** 2001. « L'unilinguisme français contre le changement sociolinguistique », dans *Travaux neuchâtelois de linguistique* n° 34/35, 383-392.
- Bussy F.** 2015. « L'utopie ou la nécessité des écarts entre l'idéal et la réalité », *Le Philosophoire* n°44, 55-68.
- Candide C. & Cochy C.** 2009. « La connaissance de la langue française un vecteur essentiel d'intégration. Nouvelles orientations et état des lieux », dans Archibald J. et Galligani S. (dir.), *Langue(s) et immigration(s) : société, école, travail*, Paris : L'Harmattan, 97-109.
- Caput J-P.** 1972. « Naissance et évolution de la notion de norme en français », *Langue française* n°16, 63-73.
- Chervel A.** 1977. *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français : Histoire de la grammaire scolaire*, Paris : Payot.
- Drouinn-Hans A-M.** 2015. « Rêves d'éducation, éducations de rêve : les leçons de l'utopie », dans *Le Philosophoire* n°44, 39-54.
- Guerin E.** 2017. « Éléments pour une approche communicationnelle de la variation », dans Bilger M., Cappeau P., Guerin E. & Tyne H. (dirs), *Variation en question(s)*, Bruxelles : Peter Lang.
- Guerin E.** 2014. « Le français, langue (dite) maternelle est-il une 'langue vivante' ? Réflexion sur la place de la variation stylistique dans le discours scolaire », dans *LIDIL* n°50, 147-168.
- Guerin E.** 2010. « L'« outre-langue » des enseignants ou le mythe d'une langue monovariétale », dans *Pratiques* n°145-146, 45-54.
- Guilleux N.** 2010. « Langue(s) et utopie – I : Remarques générales », dans *Kentron* n°26, 119-146.
- Haugen E.** 1962. « Schizoglossia and the linguistic norm », dans *Monograph series on languages and linguistics* n° 15, 63-73.
- Lahire B.** 1993. *Culture écrite et inégalités scolaires*, Lyon : PUL.

- Perrot M-C.** 1997. « La politique linguistique pendant la Révolution française », dans *Mots* n°52, 158-167.
- Racault J-M.** 2005. « La question des langues dans l'utopie de Thomas More », dans *Travaux & documents, "Uglossies"*, Université de La Réunion, Faculté des lettres et des sciences humaines.
- Riot-Sarcey M.** 2013. « Les utopies, entre idéal et réel », dans Letonturier E. (Dir.), *Les utopies*, Paris : CNRS Éditions.
- Roza S.** 2014. « Comment l'utopie est devenue un programme politique : Morelly, Mably, Babeuf, un débat avec Rousseau », dans *Annales historiques de la Révolution française* n°378, 111-118.
- Siouffi G.** 2013. « Bouhours et la notion de « bon usage » », dans Ayres-Bennett W. & Seijido M. (Dir.), *Bon usage et variation sociolinguistique. Perspectives diachroniques et traditions nationales*, Paris : ENS Éditions.
- Swartz-Morgan N.** 2005. « L'utopie 9/11. Plaidoyer pour un monde nouveau », dans *Diogène* n°209, 50-68.
- Yaguello M.** 1984. *Les fous du langage. Des langues imaginaires et de leurs inventeurs*, Paris : Le Seuil.